

JLR PREMIUM WARRANTY



JLR PREMIUM WARRANTY

Bienvenue dans l'univers séduisant de la prolongation de la garantie de service, assortie d'un pack exhaustif de prestations pour Jaguar, accordées à l'échéance de la garantie d'usine du véhicule. Grâce à la JLR Premium Warranty, vous avez la possibilité de prolonger, à un prix attrayant, des travaux de garantie, de l'assistance et des prestations de service portant sur votre Jaguar. La prolongation de la garantie de service peut être contractée à l'achat de votre Jaguar, pour la 4^{ème}, 5^{ème} ou 6^{ème} année.

VÉHICULES

La «JLR Premium Warranty», dont les prestations sont décrites ci-dessous, peut être contractée jusqu'à 72 mois au maximum à partir de la première mise en circulation. Elle est valable pour tous les modèles Jaguar, pour autant que les conditions suivantes soient remplies:

- (1) le véhicule a été importé en Suisse par Jaguar Land Rover Schweiz AG;
- (2) la garantie d'usine ou la prolongation de garantie n'est ni échue ni annulée au moment de la prolongation;
- (3) tous les services ont été effectués dans les règles et dans les délais par un partenaire officiel Jaguar selon les directives du constructeur. La «JLR Premium Warranty» peut également être conclue à l'achat d'un véhicule d'occasion lorsque les conditions mentionnées ci-dessous sont respectées.

DURÉE DE LA GARANTIE

De 12, 24 ou 36 mois, jusqu'à 180'000 km au maximum ou pour les véhicules dont l'âge n'excède pas 6 ans (72 mois) à partir de leur première immatriculation (selon la première éventualité réalisée).

FRANCHISE

CHF 150.- par séjour dans l'atelier

PARTICIPATION AUX FRAIS

Pas de participation

RENSEIGNEMENT

Votre spécialiste Jaguar se fera cependant un plaisir de vous renseigner plus en détails encore et vous soumettre une proposition correspondante à votre véhicule.

PRESTATIONS EXCLUES

Pour une liste détaillée des prestations exclues (p. ex. l'équipement intérieur, les projecteurs, les batteries, le remplacement des pièces d'usure, etc.) contactez s. v. p. votre partenaire Jaguar. Il peut vous remettre les dispositions additionnelles du JLR Premium Warranty.

ASSISTANCE

L'assistance vous permet de rester mobile et est automatiquement prolongée avec la JLR Premium Warranty. En cas de dysfonctionnement de votre véhicule, vous pouvez profiter gratuitement d'un véhicule de remplacement, de l'hébergement sur place et d'autres commodités. Vous trouverez de plus amples informations dans les documents de votre véhicule.

SERVICE GRATUIT

Vous bénéficiez de la gratuité du prochain service effectué par votre partenaire Jaguar. Un service au maximum durant l'année de prolongation correspondante. Sont inclus le remplissage d'AdBlue® ainsi que le remplacement des liquides de frein et de refroidissement dans les intervalles prescrits (sauf pour les packs à intervalle de 2 ans).

TARIFS

Pour les véhicules avec intervalle annuel (sans service gratuit pour la 4^e année)

MODÈLE	4. année	4. + 5. année	4. + 5. + 6. année	5. année	5. + 6. année	6. année
Âge des véhicules	jusqu'à 36 mois			jusqu'à 48 mois		jusqu'à 60 mois
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
F-PACE	1'190.-	3'210.-	5'230.-	2'020.-	4'040.-	2'020.-
E-PACE	910.-	2'580.-	4'250.-	1'670.-	3'340.-	1'670.-
I-PACE	950.-	2'540.-	4'130.-	1'590.-	3'180.-	1'590.-
F-TYPE	850.-	2'360.-	3'870.-	1'510.-	3'020.-	1'510.-
XE	970.-	2'690.-	4'410.-	1'720.-	3'440.-	1'720.-
XF	950.-	2'630.-	4'310.-	1'680.-	3'360.-	1'680.-
XJ	1'190.-	3'120.-	5'050.-	1'930.-	3'860.-	1'930.-

Pour les véhicules avec intervalle de 2 ans (sans service gratuit pour la 4^e année)

MODÈLE	4. année	4. + 5. année	4. + 5. + 6. année	5. année	5. + 6. année	6. année
Âge des véhicules	jusqu'à 36 mois			jusqu'à 48 mois		jusqu'à 60 mois
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
F-PACE	1'190.-	2'710.-	4'730.-	1'520.-	3'540.-	2'020.-
E-PACE	910.-	2'180.-	3'850.-	1'270.-	2'940.-	1'670.-
I-PACE	950.-	2'230.-	3'820.-	1'280.-	2'870.-	1'590.-
XE	970.-	2'190.-	3'910.-	1'220.-	2'940.-	1'720.-
XF	950.-	2'200.-	3'880.-	1'250.-	2'930.-	1'680.-

Les versions PHEV s'appliquent également à tous les modèles.

PRESTATIONS EXCLUES DU SERVICE GRATUIT

- Remplacement de toutes les pièces d'usure des systèmes de frein et d'embrayage.
- Carburants/additifs carburants
- Pneus usés ou défectueux, frais liés à l'échange de roues et de pneus ainsi que les mesures effectuées sur le train roulant
- Entretien de la peinture, entretien et conservation du moteur, réparations dues à l'intervention de tiers, dommages provoqués par des martres ou bris de verre
- Frais occasionnés par la perte des clés du véhicule (couverts par l'assistance)
- Accessoires montés et ajoutés après coup ainsi que les frais y afférents
- Véhicule de remplacement
- Taxes légales, telles que contrôle technique, vignette autoroutière, impôt sur les véhicules et assurance
- Frais consécutifs aux positions mentionnées ci-dessus
- Créances résultant de prestations non réclamées relatives au programme JLR Premium Warranty



JAGUAR

jaguar.ch

Jaguar Land Rover Schweiz AG

Emil-Frey-Strasse, 5745 Safenwil, Tél. 062 788 88 33, E-Mail info@jaguarlandrover.ch